

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISANT

Tous les VENDREDIS

Le Clairon

 PUBLIÉ PAR
 L'Imprimerie Yamaska
 INCORPORÉE.

NOUVEAU PONT SUR LE ST-LAURENT

Depuis un assez grand nombre d'années les habitants de la rive sud du Saint-Laurent agitent la question de la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, pour relier l'île de Montréal à la terre ferme par un nouveau pont.

Actuellement, pour atteindre l'île de Montréal, il faut utiliser le pont Victoria ou se servir en été des bateaux traversiers de Longueuil.

Le pont Victoria est loin, surtout depuis que les tramways utilisent une des deux voies pour voitures et piétons, de répondre aux besoins de la circulation intense qui se fait entre les deux rives depuis quelques années. Il ne reste plus qu'un chemin très étroit sur lequel les autos, les voitures et les piétons doivent circuler dans les deux sens.

De nombreux accidents sont arrivés, accidents dont un certain nombre ont été la cause de pertes de vies.

La traversée par bateaux est lente et incommode.

Avec la création de bonnes routes le nombre des automobiles se rendant à Montréal est devenu presque fabuleux, et il n'y a aucun doute que le manque de facilités pour traverser le Saint-Laurent empêche un grand nombre d'automobilistes de se diriger vers la métropole.

Ces diverses raisons ont conduit les municipalités de la rive sud et les grandes corporations publiques à faire un mouvement pour conduire nos gouvernements à construire un nouveau pont.

L'entreprise entraînera une dépense de plusieurs millions de dollars. C'est pourquoi les gouvernements hésitent à l'entreprendre.

Il y a quelques années il y eut à Longueuil une grande assemblée de délégués de municipalités pour pousser ce projet. Des représentations ont été faites au gouvernement pour l'induire à mettre cette question à l'étude.

Le succès de ces premières démarches n'a pas été considérable, mais les promoteurs du nouveau pont ne se sont pas laissés décourager.

Lundi de cette semaine, l'Union des Municipalités de Québec a eu une réunion de son comité exécutif pour remettre la question sur le tapis.

L'assemblée était sous la présidence de M. Joseph Beaubien, maire d'Outremont. Les maires suivants étaient présents : M. M. Lagacé, maire de Westmount, M. Thurber, maire de Longueuil, M. T. D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe, M. R. P. Prieur, maire à la Pointe aux Trembles, M. Furse, trésorier de l'Union.

M. Ramsay, représentant du Board of Trade de Montréal, était présent à cette assemblée.

M. Ramsay a fait un rapport des démarches qu'il avait faites depuis quelques années comme président du comité de citoyens formés pour promouvoir la construction du pont. Le gouvernement fédéral a été approché depuis le changement de ministère, et il y a des ministres importants qui voient le projet d'un bon œil.

Il n'y a pas de doute qu'un grand mouvement populaire pourrait hâter la solution de ce gros problème.

Il a été jugé que le meilleur moyen de manifester le désir du public de voir au plus tôt possible la construction de ce nouveau pont était de convoquer une assemblée de représentants des municipalités et des grands corps publics intéressés à la réalisation de ce projet dans un centre convenable.

Le maire T. D. Bouchard a invité l'Union des Municipalités à tenir cette assemblée à Saint-Hyacinthe. Il a représenté que notre ville avait d'excellentes communications de chemin de fer pour l'accommodation des délégués, et que notre population s'intéresserait à faire réussir cette assemblée. Saint-Hyacinthe est très favorable à la construction du nouveau pont, car nous comptons un grand nombre de citoyens qui vont fréquemment à Montréal en auto, et qui ont à souffrir de l'insuffisance des moyens actuels de communication avec l'île de Montréal.

L'invitation du maire Bouchard a été acceptée, et l'assemblée aura lieu en notre ville le 16 du mois courant. Nous annoncerons l'heure et le lieu de cette assemblée dans nos prochains numéros.

L'AFFAIRE BOISSEAU

Comme nous l'avons publié dans notre dernier numéro, l'enquête préliminaire dans la cause Bouchard vs Boisseau a été fixée définitivement à demain, samedi, 4 mars.

Le magistrat Cusson a déclaré qu'il verrait à ouvrir l'enquête sans accorder aucun autre ajournement.

On ne sait pas encore par quel avocat sera représenté M. Boisseau.

Les réclamations continuent à arriver, et il est probable que leur montant total atteindra \$150,000.00

On avait parlé d'une assemblée des réclamants, mais rien ne paraît avoir été fait dans ce sens cette semaine.

Les porteurs de billets faux ont commencé à réclamer le remboursement de leur argent de la municipalité de Saint-Hyacinthe le Confesseur. Le conseil ne sait pas encore exactement l'attitude qu'il prendra au sujet de ces réclamations.

Les conseillers se sont réunis en assemblée spéciale pour élire un maire en remplacement de M. Napoléon Soly, qui a démissionné. Ils ont choisi à l'unanimité un homme bien qualifié dans la personne de M. Albert Guertin.

M. Albert Guertin est un ancien conseiller et un homme de progrès. Il n'y a pas de doute qu'il fera un bon maire.

L'opinion publique est très soulevée dans la municipalité. Si la municipalité était tenue à payer les billets portant la signature de M. Boisseau et celle de M. Soly, il se pourrait qu'elle ait à payer plusieurs milliers de dollars. On affirme, d'un autre côté, que la municipalité exercera son recours contre le père de M. Armand Boisseau, qui se serait porté caution de l'administration de son fils sans spécifier de limites à sa responsabilité.

Une veuve de cette ville, qui s'était fait escroquer \$1450.00 au moyen d'une fausse quittance, a été payée samedi dernier par une tierce personne alliée à M. Armand Boisseau.

M. Armand Boisseau, qui agissait comme liquidateur de plusieurs personnes tombées récemment en faillite, a été, dans un certain nombre de ces faillites, remplacé par un autre syndic autorisé.

Ce matin, la requête demandant une injonction permanente pour empêcher l'enregistrement d'actes faux sur la propriété de M. Alfred Bianchet, de Notre Dame du Bon Conseil, a été soumise à l'honorable juge Coderre. L'injonction intérimaire a été continuée à mardi prochain, pour permettre au requérant d'offrir une garantie hypothécaire pour obtenir l'injonction interlocutoire.

Demain, à dix heures, s'ouvrira définitivement l'enquête préliminaire devant le magistrat Cusson dans la cause Bouchard contre Boisseau.

UNE SEANCE MOUVEMENTEE

La séance du conseil municipal qui a eu lieu hier soir, jeudi, a été très mouvementée.

On se rappelle qu'à la séance précédente, M. Côté avait proposé une motion à l'effet de demander à M. Gougeon de produire un rapport sommaire du travail qu'il avait fait à l'heure actuelle, du temps qu'il avait employé à faire ce travail et du temps qu'il lui faudrait pour terminer son ouvrage. Cette motion avait été combattue par la majorité du conseil qui fit adopter un amendement à l'effet de requérir M. Gougeon d'avoir à se présenter devant le conseil municipal, pour donner les explications qui pourraient lui être demandées.

M. Gougeon se conformant à l'ordre du conseil était présent à la séance. Il est arrivé accompagné de M. Eugène Chartier, de "La Tribune", de M. F. A. Cabana et d'un M. St-Pierre de Montréal.

Quand la question vint sur l'ordre du jour, le maire Bouchard rappela la résolution passée à l'effet de faire venir M. Gougeon devant le conseil pour obtenir de lui des réponses verbales aux questions auxquelles il n'avait pas voulu répondre par écrit, et qui pourraient lui être posées par le conseil.

Le maire expliqua que le conseil municipal n'avait voté que quinze cents dollars pour le travail de M. Gougeon, que ce monsieur était payé \$2.50 de l'heure et qu'il y aurait bientôt cinq mois que M. Gougeon avait été engagé. Le maire n'a pas l'intention d'empêcher M. Gougeon de continuer son travail, mais il a bien peur que les quinze cents dollars ne soient épuisés : pour que M. Gougeon continue son travail, la majorité devra lui voter un montant additionnel. M. Bouchard explique que la principale question qu'il a à poser à l'auditeur c'est pour savoir combien il a actuellement d'heures de faites.

M. Gougeon se présente et demande de parler aux contribuables pour faire un rapport sommaire sur l'état des finances de la ville. Il sort de sa poche ce qui paraît être une copie écrite du discours qu'il allait prononcer.

Le maire dit qu'il n'a pas d'objection à ce que monsieur Gougeon lise ce qu'il voudra aux contribuables, mais à la condition qu'il dépose sur la table du greffier une copie des notes dont il va se servir. M. Bouchard dit qu'il est de règle, devant tous les corps délibérants, que toute personne se servant d'écrits pour porter la parole dépose une copie de ces écrits pour l'utilité des membres du corps délibérant.

M. Gougeon refuse péremptoirement de déposer sa copie devant le conseil.

M. Bouchard réplique que M. Gougeon ne peut avoir aucune raison valable de se refuser à déposer son écrit. Ou cet écrit est vrai ou il est erroné. S'il est vrai, M. Gougeon ne peut pas avoir d'objection à le déposer ; s'il est erroné, les membres du conseil ont droit de l'avoir pour rétablir la vérité.

M. Payan dit qu'il est d'autant plus nécessaire d'avoir ces notes que d'après les informations qu'il a, M. Gougeon ne s'est pas fait asser-

menter comme doit le faire tout officier municipal. Le maire répond qu'en effet M. Gougeon a refusé de se faire assermenter.

M. Gougeon répond qu'il n'est pas tenu de se faire assermenter parce qu'il serait un comptable expert. M. Bouchard rétorque que M. Gougeon n'appartient ni à l'Association des Comptables Licenciés ni à l'Institution des Comptables de la Province de Québec, et que n'étant pas licencié par aucune de ces associations, il importait d'autant plus qu'il se conformât à la loi municipale exigeant l'assermentation de tout auditeur à l'emploi de la ville.

M. Gougeon dit qu'il appartient à la General Accountants Association. M. Bouchard déclare qu'il a obtenu un rapport sur cette association, et que cette association est tout simplement une société fraternelle de teneurs de livres ; elle est de la nature d'une union ouvrière ordinaire et elle n'émet pas de licences de comptables experts.

Le maire ajoute qu'il ne permettra pas à M. Gougeon de lire son discours, s'il ne veut pas en déposer une copie pour l'usage du conseil. M. Gougeon veut alors forcer la majorité à lui permettre de parler sans déposer son écrit. Il dit : "passez-donc une résolution ; ce n'est pas le maire qui est le maître".

M. Augustin se lève et propose une motion pour autoriser M. Gougeon à parler sans qu'il soit obligé de déposer son écrit.

M. Bouchard prend le livre des règlements et déclare que si la majorité veut abuser de sa force, il s'autorisera de l'article 29 du règlement numéro Un, qui décrète que personne ne peut porter la parole à une séance du conseil sans la permission du maire, pour empêcher M. Gougeon de lire ses notes. Les échevins de la majorité persistant à vouloir passer leur résolution, M. le maire déclare refuser la permission à M. Gougeon de lire ses notes à moins qu'il n'en dépose une copie entre les mains du greffier.

M. Gougeon veut quitter la salle dans un accès de colère. Il est rappelé par un échevin de la majorité, et là il déclare que la ville a une dette de \$1,500,000.00 que la marge d'emprunt est épuisée et qu'il a découvert dans l'après-midi une chose dont il ne parlera que dans son rapport final et qu'il "arrangera le maire et le greffier".

M. Côté se lève et demande que le maire suspende M. Gougeon, si monsieur Gougeon ne veut pas faire un rapport sommaire du travail qu'il a de fait à date et du temps qu'il a employé à faire cet ouvrage.

M. Gougeon déclare alors qu'il a travaillé 700 heures et que son compte s'élèvera à \$3500. ou \$4000.

Le maire demande alors que la majorité vote un montant additionnel pour payer M. Gougeon. Il croit cette dépense inutile, mais il n'a pas d'objection à ce que l'audition se continue pourvu que la majorité prenne sur elle la responsabilité de cette dépense considérable.

M. Davignon donne alors avis qu'à la prochaine séance du conseil il proposera qu'une somme additionnelle de quinze cents dollars soit mise à la disposition du comité des finances pour payer le travail de M. Gougeon. Le maire fait remarquer que ce montant ne sera pas suffisant, puisque les deux montants votés ne formeront que trois mille dollars alors que M. Gougeon laisse entendre que son compte s'élèvera à quatre mille. M. Davignon dit qu'il demandera plus tard un autre montant.

M. Guillet propose ensuite que monsieur Gougeon soit tenu à se faire assermenter, et qu'il ne puisse travailler que pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Cette question est mise au vote et est battue, MM. Surprenant, Sylvestre, Pothier, Augustin et Davignon votant contre.

M. Augustin propose ensuite que M. Gougeon soit tenu à être assermenté et qu'il fasse pour la prochaine séance un rapport sommaire du travail qu'il a de fait à l'heure actuelle, et du temps qu'il a employé à ce travail. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le maire fait remarquer que cette résolution est précisément celle contre laquelle la majorité a voté à la dernière séance. Il est heureux de constater que la majorité s'est enfin rendue à proposer elle-même une résolution tout à fait dans l'intérêt de la ville.

M. Augustin se lève pour expliquer que les développements qui étaient survenus depuis la dernière séance avaient modifié son opinion, et c'est la raison pour laquelle il votait maintenant en faveur de cette résolution. M. Bouchard déclare que la remarque qu'il vient de faire il l'a faite en bonne part, et qu'il est loin de blâmer un homme qui a le courage de changer d'opinion quand il s'aperçoit qu'il est juste de le faire.

M. Gougeon a quitté la salle, fort marri de la tournure que les choses ont prise. Il devra se faire assermenter et faire un rapport sommaire à la prochaine séance.

Le maire et la minorité ont gagné leur point.

M. J. R. PAYAN

UN TIREUR EMERITE

Notre ancien concitoyen M. Jules Payan est en train de se créer une réputation hors ligne comme tireur au fusil.

Il est encore classé parmi les amateurs, mais s'il continue les prouesses qu'il vient d'accomplir à Montréal, il n'y a aucun doute qu'il occupera bientôt le premier rang parmi les professionnels.

Il a en effet à son crédit un succès qui n'a jamais été obtenu par un amateur dans la métropole. Samedi dernier il brisa 75 pigeons sur 75 tirés. Le samedi précédent, il en avait brisé 20 sur 20, ce qui donne (Suite en deuxième page)

PLANTEURS DE TABAC

Les planteurs de tabac de la province de Québec s'agitent fort en ce moment pour la protection de leurs intérêts.

Dans la région de St-Hyacinthe, nous comptons un grand nombre de personnes qui reçoivent de la culture du tabac une très large part de leurs revenus.

Il y avait mardi, de la semaine dernière, une grande assemblée de planteurs de tabac. Elle a eu lieu à Joliette et la région de St-Hyacinthe était bien représentée.

Les sous-ministres d'Agriculture d'Ottawa et de Québec s'étaient rendus à Joliette pour rencontrer les planteurs à leur réunion.

Le but de cette assemblée était de prendre note des demandes des planteurs surtout, et des manufacturiers en second lieu, pour soumettre le tout au gouvernement fédéral.

C'est dire que les problèmes devant être discutés à cette assemblée sont des plus importants pour notre province, puisque des quantités énormes de tabac reposent dans les entrepôts de nos commerçants et de nos manufacturiers et que nos cultivateurs ont encore deux à trois récoltes sur les bras.

D'où vient cet état de chose ? Les discours faits à la présente assemblée tendent à démontrer trois causes principales. 1o L'invasion des tabacs américains sur nos marchés, même de ceux que nous cultivons ; 2o Les quantités de tabac entassées fébrilement pendant la guerre et qu'il faut aujourd'hui écouler lentement avant d'acheter de nouvelles récoltes. 3o Les taxes imposées à nos tabacs qui portent les consommateurs canadiens à cultiver pour leur besoin et vendre le surplus de leur culture.

Pendant ce temps, le cultivateur dont le principal moyen de vie repose sur la culture du tabac, se voit jeté sur le pavé : il lui faut laisser partir son produit à un prix ridicule ou le garder, ce qui n'est guère mieux. Le but de cette assemblée était donc de tenter de trouver des débouchés permettant l'écoulement rapide du tabac en entrepôt et des solutions tendant à lui ramener une valeur raisonnable.

Dans ce but, les planteurs discutèrent, et les résolutions suivantes furent adoptées :

1o—Abolition de la taxe de \$2.00 pour le planteur et suppression du rapport mensuel.

2o—Abolition de la taxe de .05 sur la feuille brute.

3o—Diminution de la taxe jusqu'à 0.10 sur les tabacs canadiens manufacturés.

4o—Diminution des droits sur les cigares de tabac canadien. Que ces droits soient de \$3.00 par m. sur les cigares faits exclusivement de tabac canadien ; \$4.00 par m sur ceux qui contiennent 75% de tabac canadien et \$8.00 par m. sur ceux contenant plus de 25% de tabac étranger.

5o—Élévation des droits sur tout tabac étranger que nous pouvons produire à \$1.00 la livre sur le tabac brut importé en feuille et \$2.00 la livre sur le tabac écoté.

6o—Établissement d'une ferme de démonstration pour la culture, la classification et la préparation de nos tabacs en vue des besoins domestiques ou de l'exportation.

7o—Droit pour le producteur de tabac de garder 30 livres de tabac de la manière qu'il jugera à propos

pour chaque adulte mâle de sa famille.

8o—Droit plus élevé sur la cigarette et une législation plus sévère afin de porter les gens à fumer plus de cigares ou la pipe.

9o—Que le manufacturier qui n'emploie pas ses nervures de tabac dans sa manufacture soit obligé de les détruire.

Monsieur Charland, sous-ministre d'agriculture à Ottawa, s'est montré peu favorable à l'abolition des taxes, comme employé du gouvernement, cela ne lui sourit guère et il s'est vraiment efforcé de prouver que les taxes sur le tabac ne nous sont pas très désavantageuses. Il a été cependant forcé d'admettre que les droits de \$2.00 imposés également au planteur qui cultive 1 ou 10 arpents de tabac ne sont pas repartis très justement.

M. Charland quoique très bien intentionné dit ne pouvoir entrer dans les vues des cultivateurs, parce qu'il reste toujours sous la réserve du point de vue général. Il recommande les coopératives comme unique moyen de connaître quelle sorte de tabac le manufacturier désire pour l'année suivante. Ce serait le moyen dit-il de ne pas cultiver à l'aveugle, mais d'après les besoins de l'époque. Il s'occupera de nos demandes, mais ne peut promettre qu'elles seront accordées.

M. le sous ministre Lavoie de Québec déclare d'abord qu'il ne vient pas prendre la part des manufacturiers. Seulement, il croit sincèrement que seul l'industrialisation de notre tabac peut amener à ce produit un surcroît d'écoulement en Canada. C'est l'annonce dit-il qui introduit tout de nos jours ; l'annonce prend par tous les sens, elle force pour ainsi dire l'acheteur. C'est la méthode américaine, et ne réussissent-ils pas ? Or le manufacturier seul peut faire cette annonce ; le cultivateur n'a pas assez d'argent, d'où la nécessité d'une entente entre les planteurs et les manufacturiers. Il rejette l'emploi des coopératives conseillées par M. Charland d'Ottawa, se basant sur le fait qu'aucun vieux pays ne les a trouvées utiles.

Messieurs les députés Jean J. Denis, de Joliette, A. Séguin, de l'Assomption et Montcalm et Lafrenière de Berthier vinrent à l'assemblée au cours de l'après-midi. Ils déclarèrent tous que cette démarche avait pour but non pas la discussion sur l'état actuel du tabac mais bien l'étude de l'état des choses, afin de mieux représenter leurs électeurs à Ottawa.

Monsieur Jean J. Denis affirme que la question du tabac est l'un des problèmes les plus difficiles de l'heure présente. Il a lui-même causé avec maints ministres et experts sans avoir trouvé une conclusion satisfaisante. Il est en tous points favorable aux cultivateurs, seulement il doute qu'Ottawa consente à élever la barrière contre les tabacs américains de 400% qu'elle est à 1000%, ce serait dit-il une taxe trop élevée parce qu'elle dépasserait de beaucoup les barrières imposées aux autres produits.

Cependant, comme député de Joliette, il assure que tous ses efforts tendront à procurer les avantages demandés par les résolutions, et que le comté, composé en majorité de planteurs de tabac, aura dans son représentant un défenseur de ses droits.

Plusieurs autres personnes adressèrent la parole entre autres M. Raoul Grothé, manufacturier de cigares de Montréal, St-Hyacinthe et St-Jacques. Il demande surtout aux cultivateurs de viser à fournir une qualité supérieure de tabac. Il

croit la taxe nuisible à l'écoulement du tabac canadien. M. Marion, de St-Jacques de l'Achigan, dans son discours condamne la taxe de 5 cts sur la feuille de tabac canadien.

Monsieur J. Lanctôt, échevin de Joliette, fait un discours intéressant en nous faisant connaître ce qu'il a remarqué au cours de ses 35 années d'expérience dans le commerce du tabac. Il déclare que la taxe sur ce produit a porté bien des gens surtout dans le nord de Québec à cultiver leur provision de tabac et même plus. Il ajoute que cette loi en certains endroits est publiquement enfreinte; il sait que même des chefs de police ont acheté du tabac non timbré. La tactique employée est des plus simples. Le vendeur donne un timbre de 5 cts par chaque livre, et le client après une tournée, échappe ce timbre juste aux pieds du vendeur qui le ramasse et l'utilise ainsi indéfiniment.

Pour lui, la taxe sur le tabac, cause pour laquelle grand nombre de gens cultivent aujourd'hui pour leur dépense et celle de leur voisin, est nuisible et doit être enlevée.

M. Domina Bachand, de St-Hyacinthe, propriétaire de la ferme de démonstration pour le tabac, assistait à cette assemblée.

LE NOTAIRE BRUNELLE

Le notaire Brunelle de St-Liboire, est maintenant établi au milieu de nous. Contrairement à ce que nous avons déjà annoncé que le notaire Brunelle ouvrirait prochainement un bureau à St-Hyacinthe, à l'ancienne place de M. René Morin nous devons informer nos lecteurs que c'est au No 110 rue Mondor, édifice Girouard, que M. Brunelle a ouvert son bureau.

Encore une fois, nous souhaitons la bienvenue au notaire Brunelle ainsi que tout le succès possible.

AVIS

Se désire mettre le public en garde contre certains particuliers qui sollicitent nos clients pour leur fournir la glace pour la prochaine saison, sous prétexte que nous avons vendu nos glaciers, ce qui est une fausseté. Nous n'avons pas vendu et avons l'intention de servir nos clients comme d'habitude et sollicitons de nouveau leur patronage.

Mme Z. BAZINET

M. J. R. PAYAN

Suite de la première page

à l'actif de M. Payan une série ininterrompue de 95 pigeons brisés sur 95 tirés. Le tir se continue samedi de cette semaine.

Nous offrons nos plus chaleureuses félicitations à M. J. R. Payan, un enfant de notre ville.

Voici ce que disait le Star du lundi, 27 courant, au sujet de M. Payan :

Le Club de Tir Grand Tronc : "En présence d'un grand nombre de concurrents et de spectateurs, J. R. Payan a fait des scores parfaits dans les quatre concours portés au programme du Club de Tir Grand Tronc à sa réunion de samedi après-midi. Payan a fait de très beaux scores au cours de la présente saison mais samedi il s'est surpassé. Les règlements empêchent tout concurrent de recevoir plus qu'un prix au même tir et c'est pour cela que M. Payan a pris la médaille dans le troisième concours. Comme c'est la première à être donnée du nouveau modèle approuvé par le comité, M. Payan en recevra une gravée spécialement pour commémorer son exploit remarquable et elle sera conservée avec soin par sa famille. Six scores possibles ont été faits durant la matinée, quatre par M. J. R. Payan et un par M. F. Lefebvre, et un autre par M. E. Sauvé."

Il y avait quatre concours : le premier de 10 pigeons, le deuxième de 15 pigeons, le troisième de 25 pigeons, le quatrième, qui était un concours de groupe de tireurs, était de 25 pigeons. Dans chacun des quatre concours M. Payan a brisé tous les pigeons.

FOIN FOIN FOIN FOIN !!

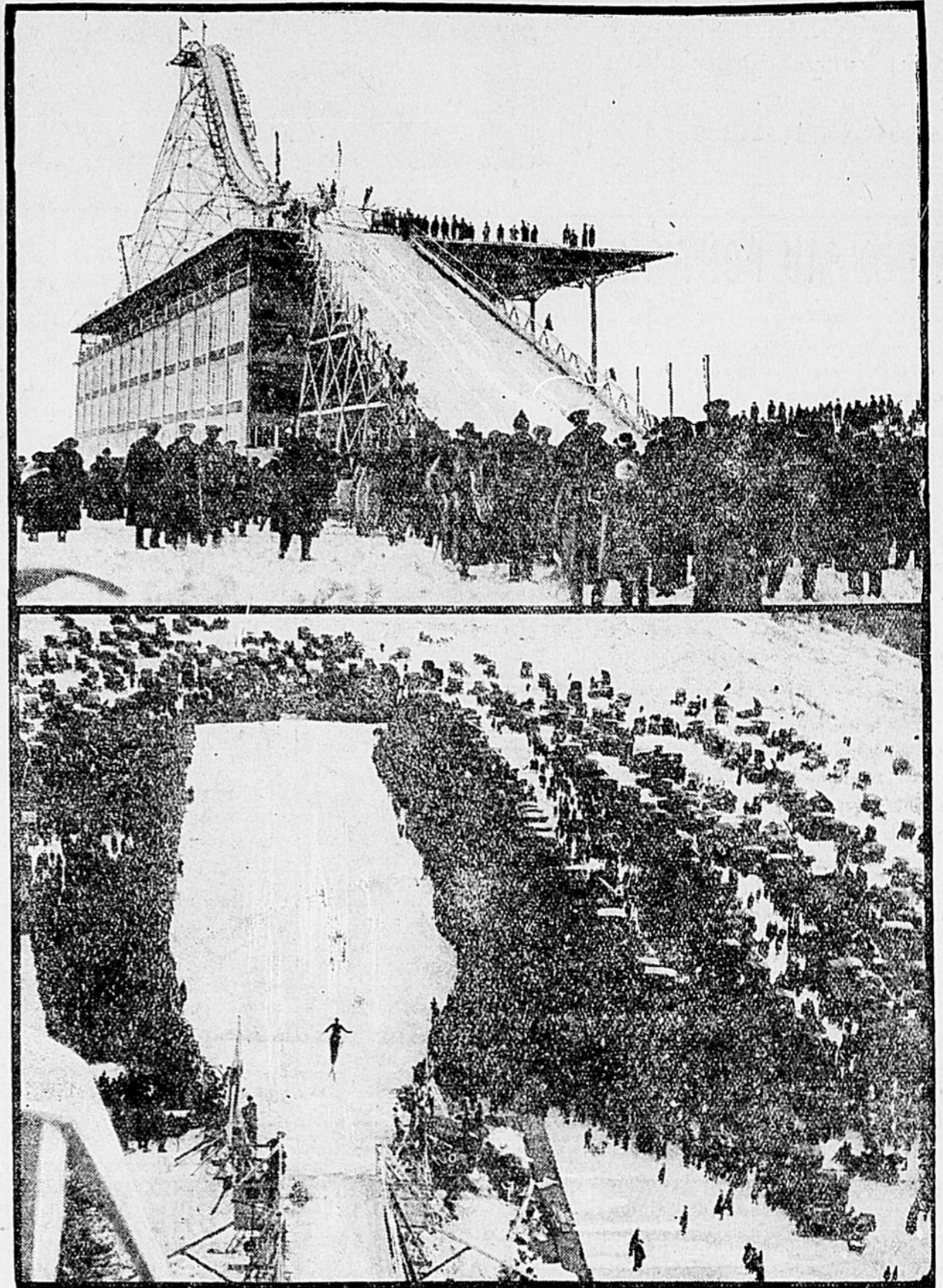
J'ai le plaisir d'annoncer aux nombreux consommateurs de foin de St-Hyacinthe et des environs, que j'ai en main pour livraison courante, quelques chars de bon foin Mil, et Mil et Trefle, ou même Luzerne, (Alfalfa), aussi Paille pressée à des prix relativement doux.

Consultez-moi avant de placer vos commandes cela vous paiera. Le foin ayant manqué dans nos environs immédiats, plusieurs cultivateurs en manqueront pour leur hivernement. J'ai des prix extra spéciaux au char complet.

A partir de cette semaine j'aurai des chars de foin de différentes qualités qui arriveront ici tous les jours, et ceci à des prix qui vous surprendront.

J'ai maintenant mon office dans le Bloc Sauvé, au Numéro 14 Rue Laframboise - Tel. 364 Jour, 575 Soir
ARTHUR-S. COMEAU
Commerçant de Foin, Grains, Produits Généraux
ST-HYACINTHE

Carnaval d'Hiver à Calgary



Les sports d'hiver en Canada continuent d'acquiescer une popularité toujours de plus en plus grande. Québec, Montréal et Banff sont des endroits classiques pour ces sortes d'amusements, mais il ne faut pas croire que les enthousiastes des sports de la neige ne se réunissent que dans ces villes seulement. Une foule d'autres centres canadiens ont aussi leur carnaval de même que leurs tournois dans les sports les plus à la mode. Ainsi Calgary, qui est entré dans le mouvement l'an dernier, a remporté un tel succès avec son carnaval, qu'on a décidé d'élaborer un autre programme de fêtes carnavalesques pour le mois de janvier courant. La population de la ville a donné tout l'appui possible aux organisateurs, et ces derniers escomptent obtenir des résultats supérieurs à l'an dernier.

Le ski, la toboggan, le patin, le hockey, tous les sports seront représentés par leurs adeptes respectifs, qui feront valoir leur habileté dans des tournois et des joutes qui ne manqueront pas d'intéresser le public à un haut degré.

Les deux vignettes que nous reproduisons ici représentent le saut de ski au carnaval de Calgary, l'an dernier. Une des photographies est prise d'en bas, tandis que l'autre est prise en haut de la piste, au moment où un hardi skieur se lance dans le vide, sur ses longs patins de bois.



C'est une Economie

ET NON UNE DEPENSE

"Qu'est-ce que cette charge de \$21.60 pour Longue Distance dans votre compte de dépense?" demandait le gérant des ventes à l'un de ses meilleurs vendeurs; "n'est-ce pas un peu exagéré?"

"Cela dépend de la façon dont vous le considérez. Je m'attendais un peu à cette question et pour y répondre, j'ai fait le calcul de l'économie que représentaient réellement pour la maison mes dépenses de messages par téléphone à Longue Distance; 4 jours de salaire, \$40.83; voyages par chemin de fer, \$18.70; hôtels, \$15.00; soit un total de \$74.53. Si vous déduisez les \$21.60 dépensés pour téléphoner, vous avez pour la maison une économie de \$52.93; sans parler de toutes les ventes supplémentaires que j'ai pu faire pendant le temps que je sauvais".

De plus en plus, les employés préposés aux ventes et à la comptabilité réalisent qu'au lieu de causer une dépense de plus, les messages par Longue Distance épargnent de l'argent et sauvent du temps, quand l'on s'en sert avec intelligence.

Servez-vous du Longue Distance pour vendre ou pour acheter. La plupart des bons vendeurs savent que les appels de station à station produisent souvent le même résultat que les messages plus coûteux de personne à personne.

Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance

LE FOYER

LES PETITS SOULIERS

Les petits souliers longs d'un pouce
Pleins de joujoux, rangés en rond,
Bâillent dans l'âtre où se trémousse
Le criquet au menu ronron.

Oh ! la curieuse frimousse
Des bébés qui découvriront
Les petits souliers longs d'un pouce,
Pleins de joujoux rangés en rond !

Pour ceux que le temps chasse et pousse,
Les Noël's aussi reviendront :
Mais jamais plus ne chausseront,
—Le cœur baigné de candeur douce,—
Les petits souliers longs d'un pouce...

Lucie Delarue-Mardrus.

PAYSAGE DE NEIGE

La neige et le silence ont fait un sourd tombeau
Du parc dont le lineux s'arrache par lambeau,
De plis raides voulant chaque nymphe vêtue,
La glace aux durs joyaux engourdit la statue.
Dans le bassin d'argent rôde l'or du cyprin...
Et là-bas, terrassant quelque monstre marin,
Le dieu de la tempête et de l'ombre, Neptune,
A l'heure où dans le ciel glacé monte la lune,
Semble encore déchaîner le vent rauque et mortel
De son geste d'airain éblouissant de gel !

Gabriel Volland.

LA NEIGE

La neige est blanche... Elle est trop blanche, elle est
Le paysage est fait au fusain. Tout est mort. (trop fade !
Les heures blêmes, qui n'ont plus leurs gammes d'or,
Ont un teint barbouillé de fard et de pommade.

Les maisons, en bonnets de nuit dans leur façade,
S'enfoncent sous des draps déchirés sur les bords ?
Rien ne fait plus de bruit, quand on marche, dehors,
Et le village entier a l'air d'être malade.

Tout est en verre, et tout a la couleur du lait.
Le ruisseau sans glouglous sera deux fois plus laid,
Quand le dégel aura sali ce blanc intense !

Ce blanc, trop blanc, fait ressortir le noir, trop noir,
Et, songeant à l'automne, tristement, ce soir,
Je pleure la chanson vivante des nuances...

Marie-Paule Salonne.

HELENE, JEUNE FILLE

La présence d'un timide a généralement pour effet de paralyser les plus exubérants. Maurice avait amené son ami Perlis à dîner ce soir-là et la conversation languissait.

—Papa, demanda Hélène au milieu du potage, tu as lu dans "Le Temps de ce soir la déclaration du gouvernement ?

—Maman, tu lui laisses lire "Le Temps" ? fit Maurice, affectant un air scandalisé.

—N'est-ce pas, reprit Hélène sans prendre garde à lui, que c'est épatant de précision ?

—Elle parle argot, maintenant ! Tu entends, maman ? fit Maurice. J'ai entendu "c'est épatant" ! Regarde Perlis. Il est scandalisé, ce garçon !

—Laisse-la donc tranquille ! Tu l'ennuies, dit doucement M. Estier, un peu agacé, Hélène. Non, je n'ai pas lu "Le Temps". Qu'est-ce qu'il a déclaré, le gouvernement, ma fille ?

—Il a déclaré, dit Hélène en s'animant, sa volonté d'accorder notre régime éconique et la doctrine socialiste, qui sont maintenant absolument antagonistes. Il commencera par favoriser la création de banques régionales, tentera d'acclimater chez nous le système de l'actionnariat ouvrier anglais...

—Tu sais ce que c'est, demanda Maurice, que l'actionnariat ouvrier ?
—Naturellement, je le sais ! sinon, je n'en parlerais pas ! dit la jeune fille en rougissant.

Elle reprit la voix chargée :
—C'est toi-même qui me l'a expliqué. Tu voudrais faire croire que je pose ?

Maurice sentit à samine décontenancée qu'il l'avait blessé. Mais il ne savait plus comment quitter ce ton de persiflage qu'il avait pris sans raison.

—Eu ce cas, fit-il, dis-le nous. Instruis-nous. Maman ne le sait certainement pas. Perlis non plus.

—Ah ! fit Hélène.
—Non, je ne le sais pas, dit Henri.

—C'est, reprit Hélène en rougissant encore davantage, un système qui consiste à intéresser l'ouvrier aux bénéfices de son usine en le faisant propriétaire d'actions et en lui donnant quelques voix dans le Conseil d'administration.

—Ces jeunes filles modernes, fit Maurice en s'adressant à son ami, crois-tu qu'elles sont étonnantes !

—Toi, en tout cas, tu es stupide ! dit Hélène, dont les yeux se remplirent de larmes.

—Maurice, pourquoi la taquines-tu ? dit Mme Astier sévèrement. Vois dans quel état tu la mets !... Hélène, ma petite, mange ton potage. Tu as bien tort de l'écouter. Hélène, tâchant de cacher ses yeux humides, baissa la tête sur son assiette. Maurice, honteux, voulant amener une diversion, dit tout à coup :

—Perlis, tu as vu la pièce du Vaudeville ?

Henri, craignant, en répondant à une question aussi légère, de manquer d'égards pour Hélène, fit seulement "non de la tête, de l'air le plus indifférent qu'il put. M. Astier observait avec peine sa fille, qui faisait les plus grands efforts et fronçait les sourcils pour s'empêcher de pleurer. Hélène sentit ce regard sur elle et, aussitôt deux grosses larmes débordèrent et descendirent.

—Hélène, ne fais pas l'enfant, dit M. Astier, attendri. C'est une bêtise. N'y pense plus.

Mais les larmes un moment continuées abondaient maintenant sous les paupières gonflées et soudaient invinciblement.

—Est-ce bête ! fit Hélène en essayant de sourire.

—Ecoute, maman, vraiment, ça devient excessif, cette nervosité ! dit Maurice en affectant un air dégagé pour cacher sa confusion. Si on ne peut plus plaisanter !... C'est maladif, je t'assure, cette sensiblerie ! Rappelle-toi, je n'ai rien dit, exactement rien dit !

Il évitait de se tourner du côté de son père, dont il sentait peser sur lui le regard sans indulgence. Entre Henri et M. Astier, l'assiette d'Hélène était restée à demi pleine, et il y avait dans cette assiette abandonnée, dans cette chaise repoussée et vide, dans cette serviette blanche qui traînait, dans toute cette insistance indiscrète des objets quelque chose qui glaçait tout le monde. On plaignait Hélène, et, sentant que cette pitié diminuait la jeune fille, on en était gêné comme d'une injustice. On se mettait tout bas à la place de Maurice. On partageait ses remords. On se trouvait complice, coupable d'être là. Henri, en continuant à manger son potage, avait le sentiment d'une inconvenance, et il prenait bien garde, pour ne pas faire de bruit de ne pas heurter sa cuillère contre son assiette.

Enfin, Hélène revint, les yeux rougis. Elle se mêla bravement à la conversation. Elle finit même par rire avec toute la table d'une plaisanterie de Maurice.

Après le dîner, comme on passait au salon, Maurice s'approcha d'elle.

—Grosse bête fit-il en l'embrassant.

Elle alla s'asseoir près de sa mère et se pelotonna contre elle avec un geste mi-boudeur et mi-câlin. Mme Astier l'examina.

—Tu es coiffée, ma pauvre Hélène ! dit-elle. Vrai, tu n'est pas coquette !

Henri regarda la jeune fille. C'était vrai qu'avec ses yeux rouges et sa coiffure dérangée, ce soir elle n'était pas jolie. S'enhardissant le jeune homme s'approcha d'elle. Hélène atteignit sa broderie.

—C'est bête, ces ouvrages ! dit-elle Oh ! je rage ! Je voudrais tant être occupée ! Perlis, donnez-moi une idée. Qu'est-ce que je pourrais bien faire ? Vous, les jeunes gens, vous avez tous votre travail. Vous faites du droit, de la médecine...

—Les jeunes filles peuvent faire de même, répondit Henri naïvement.

—Il faudrait être une jeune fille pauvre ! Vous me voyez étudiante ? On se moquerait de moi ! Quel but donner à mes études ? Devenir avocate ? Il faut être jolie ! Médecin ? Il faut être laide !...

—Mais il reste encore tout le reste, fit Henri avec un grand geste. Pourquoi n'allez-vous pas au Louvre, par exemple ?

BUREAU :
TEL. BELL 500
203 Rue Cascades
710-R-11—
RESIDENCE :
TEL. BELL 92
74 St-Dominique
POINTE AUX FOURCHES

AMYOT & SAVARY

REPRESENTANTS DE LA
NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

"LA PREVOYANCE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Sur la Vie, contre les Maladies, les Accidents, Responsabilité Patronale.

A bien noter que \$1.00 par mois payée à

"LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou accidents

"La Palatine"

DE LONDRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE TOUTE NATURE
A VENDRE OU A ECHANGER.

ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE
Un immense assortiment d'adiennes, Ducks, Mousselines, Or gands des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toute laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETES ET FRANCAIS, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, PONGES, BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc.
Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses
PRESCRIPTIONS DES MEDECINS
REPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.
Bureaux et Pharmacie

197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.

Téléphone, jour : 348 — Téléphone, nuit : 311

Dr A. P. Cartier a son bureau du jour à la Pharmacie Collette, où il se tiendra à la disposition du public.

Abonnez vous au "Clairon" le véritable organe libéral.

—J'ai essayé. Je crois que je ne suis pas artiste.

—Il faut insister. Les chefs-d'œuvre nous viennent de gens qui sentaient plus puissamment que nous. Le premier fois que nous nous jarrétons devant des maîtres, nous ne sommes pas de niveau, bien sûr ! Nous les regardons de trop bas. Il faut nous tendre de toutes nos forces, nous hausser vers eux le plus possible. Alors, ils font eux-mêmes le reste de l'effort. Ils nous tirent...

—Je me suis haussée... mais les maîtres ont dû se dire: "Voilà une petite snob qui ne comprend rien à rien." Et ils m'ont laissée là, perchée sur mes bottines. Quand je suis devant un tableau, je ne sais même pas ce que j'en pense. Je crois que je n'en pense rien. Ou, si j'en pense quelque chose, c'est si vague... Lorsque je vous entends parler, papa, Maurice et vous, sur la toile que je connais, je comprends très bien ce que vous dites. La toile s'anime et je me passionne. Mais toute seule, j'ai des impressions d'un vague, d'un vague... C'est enrageant !... Il faut que l'on me guide... Il doit me manquer quelque chose...

—Vous lisez beaucoup ? demanda Henri.

—Non, dit-elle.

—Il faut beaucoup lire...

Quand Perlis fut parti, Hélène courut trouver son frère dans sa chambre.

Maurice, dit-elle, prête-moi un livre.

—Je n'ai pas de livre pour toi, dit Maurice en cherchant dans ses rayons. Attends ! Veux-tu... ? Non ! Tout cela est trop moderne. Je n'ai rien pour toi, ma petite. Va demander à papa.

M. Astier était tout seul dans son bureau.

—Un livre ?

—S'il te plaît, papa.

M. Astier plongea une main dans sa poche. Puis, puis, il considéra, par-dessus ses lunettes, les cheveux d'Hélène, que dorait la lumière de l'abat-jour.

—Bah ! dit-elle. Tu a dix neuf ans. Tu n'est plus une toute petite fille. Il n'y a là que de bons livres.

Il lui tendit la clé de sa bibliothèque. Hélène lui sauta au cou.

—Tu es gentil, dit-elle.

Elle ouvrit soigneusement les panneaux vitrés, derrière lesquels les cuirs et les ors des reliures mettaient des promesses enchantées. Elle prit un volume au hasard.

—Fais voir ! pria M. Astier...

Peuh ! dit-il, tu n'aimerais pas mieux, pour commencer... ?

—Vite, Hélène prit un autre livre et se retourna vers son père. M. Astier fit une telle moue qu'elle poussa aussitôt le volume à sa place. Elle en attrapa un troisième.

—Alors, celui-là ?

—Celui-là ?... Celui-là, si tu veux, soupira-t-il navré.

Mais la jeune fille, ayant replacé le volume sur les rayons, referma la bibliothèque et rendit la clé à son père.

—Tu me la donneras plus tard, dit-elle, quand je serai mariée.

PAUL GERALDY.

DEPUIS 1870
SHILOH
30 GOUTTES
CALMENT LA TOUX

L'Hiver est Rude pour le Bébé

La saison d'hiver est rude pour le bébé. Il est plus ou moins confiné dans des chambres surchauffées mal aérées. Il y a si souvent des tempêtes que la mère ne le sort pas au grand air aussi qu'elle le voudrait. Il prend des rhumes qui ébranlent sa constitution délicate ; son estomac et ses intestins se détachent et il devient maussade et revêche. Pour le préserver de cela la mère devrait avoir une boîte de tablettes Baby's Own dans la maison. Elles règlent l'estomac et les intestins et cassent les rhumes. Ces tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

QUE VOUS REVE- LE VOTRE MIROIR

Vous dit-il que votre sang est pâle et aqueux ?

Quand une fillette qui grandit devient pâle, se plaint d'épuisement d'étourdissements, mal de tête ou trouble d'estomac, elle devrait savoir que ces choses sont les symptômes d'anémie ou de manque de sang. Un seul regard dans le miroir vous donnera la réponse. Il y a un besoin immédiat de tonique, un reconstructeur de l'organisme qui redonnera complètement les qualités disparues au sang pour que chaque partie du corps en bénéficie.

Un bon exemple du résultat d'un traitement approprié dans de tels cas est donné par Mme George R. Smith, Queenport, N.-N., qui dit : "Je ne puis trop recommander les Pilules Roses du Dr Williams pour le bien qu'elles ont fait à mes trois jeunes filles. Mon aînée Edna à 14 ans, devint épuisée, et je me procurai trois boîtes de ces pilules, et lorsqu'elle eut fini de les prendre elle était en parfaite santé et elle est maintenant mariée et jouissant d'une bonne santé. Ma deuxième fille Martha, à l'âge de 16 ans, devint complètement épuisée et pâle. Même elle avait toujours été un enfant délicat, mais devint graduellement plus mal. A la fin elle ne pouvait même pas monter en haut sans être obligée de s'asseoir et se reposer, elle ne pouvait même pas faire les plus légers travaux du ménage sans devenir grandement fatigué. Finalement je lui fis prendre les Pilules Roses du Dr Williams, et après les avoir prises nous avons constaté qu'elles lui avaient fait plus de bien que tous les autres remèdes qu'elle avait pris, et elle est maintenant en bon état de santé. Enfin, ma fille cadette Greta, maintenant âgée de 15 ans, devint si épuisée qu'elle fut obligée de cesser d'aller à l'école. Mais après avoir pris huit boîtes de pilules, elle est maintenant une jeune fille bien prise et en parfaite santé. Je crois qu'après ce que les pilules Roses du Dr Williams ont fait pour la famille, il ne peut y avoir aucun sur leur valeur, et j'espère que d'autres en profiteront comme moi.

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez tout marchand de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte six boîtes pour 2.50 de The Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont.

AVIS PUBLIC
Avis public est par la présente donné, sous le No 996, Cour supérieure, district de St-Hyacinthe, que Mme Angéline Tremblay, épouse de Charles Nassif, marchand des cité et district de St-Hyacinthe à, ce jour, pris une action en séparation de biens contre son dit époux. St-Hyacinthe, 15 février 1922
J. O. Bousquet
Avocat de la Demanderesse
241 3.10.17.m

A LOUER
Magnifique logement de huit chambres, tout juste en face du couvent de la Présentation. S'adresser au No 97 de la rue Girouard, j.n.o.

A LOUER
Logis de quatre et cinq appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. S'adresser au No 28 rue Bourdages. j.n.o.

GARAGE
St-Amand & Frère

Réparations de toutes sortes, et de toutes les marques d'automobiles. —Ouvrage garanti et à bas prix.

Nous avons toutes les vraies parties FORD
Huile, Gazoline et Accessoires.
Coin Cascades et St-Casimir. jno

Benoit & O'Brien
ENTREPRENEURS
Electriciens

TELEPHONE 154
233 Rue Cascades
ST-HYACINTHE...

MORIN & MORIN
Notaires
et
AGENTS d'ASSURANCES
159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE
René Morin Henri Morin

20 ans de service
A celui qui recherche sécurité et bon revenu, notre Maison offre:
—Vingt ans d'expérience au service du placement;
—Les meilleures facilités pour achat et vente de toutes valeurs;
—Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local;
—Encaissement, sans frais, de coupons, au Canada et aux Etats-Unis;
—Renseignements financiers. Revue mensuelle du marché. Envoi gratis sur demande.
CORRESPONDANTS DANS TOUTE LA PROVINCE
RENE-T. LECLERC
BANQUIER
MONTREAL—100, rue St-Jacques
QUEBEC—74, rue St-Pierre
(MAISON FONDEE EN 1861)



RHEUMATISME
Lumbago. Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égaliser. En vente partout.
Si vous Souffrez du
Liniment TRIOMPHE DE LA DOULEUR MINARD
Yarmouth, N.E. F6

A LOUER
Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

Tel. Magasin 525 — Tel. Résidence 593
P. RAVELLE
Marchand de chaussures et cuir,
SELLIER ET CORDONNIER
Agent pour la chaussure "INVICTUS"
SUCCESSION DEB. BELANGER
135 Rue Cascades
ST-HYACINTHE.
1 fév-6 août

J. S. Beudet
Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE F
-6-18

PACIFIQUE CANADIEN
LES TRAINS LAISSENT MONTREAL GARE WINESOR
TOUS LES JOURS POUR
Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago, Sault-Ste-Marie, Duluth, St-Paul Minn., North Bay, Cobalt.
Aussi
Winnipeg, Vancouver, Victoria, Seattle, et les stations intermédiaires.
Tous les trains sont pourvus des équipements les plus modernes. Pour informations, s'adresser à :
J. E. MORIN
92, rue Mondor, Téléphone 70

"Le Clairon"
Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT
A St Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50
Ailleurs au Canada... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

DR A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD - ST-HYACINTHE
jno

COCAÏNE ET ACAÏNE

COMPARAISONS

COCAÏNE — La cocaïne produit facilement des désordres généraux et est tenue responsable de la gangrène produite dans les tissus injectés. (Fischer)
La cocaïne produit des effets délétères sur les tissus à moins d'être employée en quantité infime. (E. H. Long)

La quantité injectée en une seule fois ne doit pas dépasser $\frac{1}{4}$ de grain. déclare E. H. Long, et $\frac{1}{4}$ de grain suivant Eames. 12 gouttes d'une solution à 2% contiennent $\frac{1}{4}$ de grain.

CAS FATALS — 1o Une injection hypodermique de 12 gouttes à 4 o/o de cocaïne (1/2 gr.) produisit la mort en 40 secondes chez une jeune fille de onze ans. (E. H. Long)
2o La mort suivit l'application en badigeonnage à l'extérieur de la gencive de 20 gouttes d'une solution à 5% (1 gr.) (E. H. Long)

CAS GRAVES — T. H. BURCHARD rapporte un cas où 10 gouttes à 4 o/o en injection hypodermique amenèrent l'inconscience et la mort apparue en 4 minutes.

MEYERHAUSEN cite un cas où 8 gouttes à 2 o/o de cocaïne sur la conjonctive de l'oeil d'une fillette de 12 ans produisirent de violents symptômes d'empoisonnement.

STEVENS cite le cas où 4 gouttes à 3 1/2 o/o ont causé chez un homme de violentes convulsions et du délire.

Frost enfin cite le cas où 1 goutte à 1 o/o appliquée sur l'oeil d'un enfant de 14 ans produisit un empoisonnement très prononcé.

L'empoisonnement fatal peut se produire à partir de quelques minutes après l'injection jusqu'à 4 ou 5 heures plus tard. Ces derniers cas sont moins dangereux. (Fischer).

Enfin Fischer recommande aussi une grande prudence dans l'emploi des solutions diverses et de tous genres rencontrées sur le marché, solutions souvent contaminées et dangereuses.

ACAÏNE — Définition : A privatif ; CAÏNE, cocaïne. Ce qui veut dire : PAS DE COCAÏNE. ACAÏNE est un anesthésique local pour injections hypodermiques ne contenant pas de COCAÏNE.

PROPRIETES — Ce composé spécial, fruit de cinq années de recherches inlassables, produit une anesthésie locale parfaite, sans danger aucun, sans mortification des tissus, ni douleur post-opératoire.

SECURITE — D'une sécurité parfaite, l'ACAÏNE peut être injectée à la dose de 15 à 50 gouttes à la fois sans jamais produire de mauvais effets. La dose peut se répéter au bout d'une dizaine de minutes.

PREMIERE EXPERIENCE — Le premier à se servir de l'ACAÏNE fut l'inventeur lui-même sur lui-même : ce n'était que justice et véritable science. Par une soirée de chaleur torride de juillet, vers les 8 heures, — il y a de cela 12 ans, — l'inventeur s'injecta 50 gouttes d'ACAÏNE dans le maxillaire gauche supérieur. L'insensibilité complète du maxillaire fut produite en quelques minutes et aucun autre effet ne fut constaté.

CONTRASTE — Quelques mois plus tard un brave ouvrier de St-Hyacinthe fut l'objet d'une rude expérience qui faillit lui coûter la vie et qui confirma peu après la haute valeur de l'ACAÏNE.

L'inventeur de l'ACAÏNE étant absent aux Etats-Unis, le brave homme trouva à faire extraire une dent insensibilisée par une solution de cocaïne. Quatre minutes après l'injection, la dent à extraire était cassée à la gencive (molaire inférieure droite), le client était étendu sans connaissance, l'écume à la bouche et la figure cyanosée (bleue). Deux médecins et le prêtre furent appelés en grande hâte. Ce n'est qu'après 1 heure d'attente et d'angoisse que la vie du client fut déclarée sauve et le prêtre remercié de son ministère.

Un mois après, la dent de malheur était extraite à l'ACAÏNE sans aucun mauvais résultat et le client retournait de suite à son travail.

Il y a quelque temps le même client subissait la même opération avec l'ACAÏNE pour la dent similaire gauche avec la même satisfaction parfaite.

AUTRE CAS — Un spécialiste qui avait à opérer une fistule tuberculeuse à la cuisse d'une malade, ne pouvait le faire sous anesthésie générale à cause d'une maladie de cœur qui menaçait les jours de sa cliente. Le praticien opéra sous anesthésie locale à l'ACAÏNE en injectant 120 gouttes de ce liquide. Il ouvrit sur 3 pouces de longueur à la surface de la peau, pénétra en triangle à l'os fémur, opéra durant une demi-heure, sans aucun mauvais résultat et la personne ne s'étant pas sentie opérer.

Le Dr Rolland, de Bordeaux, administra le somnifère 28,000 fois avant de l'introduire dans le public.

Depuis 12 ans, l'inventeur de l'ACAÏNE a fait au-delà de 125,000 anesthésies locales et il est encore à attendre son premier cas de syncope ou autres mauvais résultats quelconques avec cette invention. Il croit que le temps est venu d'en parler positivement.

Les plus hautes sommités de la science, de la magistrature et des lettres ont eu recours à l'ACAÏNE pour travaux dentaires, tout comme les plus humbles des mortels. Le succès a toujours été à l'emporte-pièce.

D'autres détails de la plus haute valeur viendront plus tard.

L'ACAÏNE et toutes les autres inventions du Dr J. N. Paul Fournier ne sont en usage, dans le district de St-Hyacinthe, qu'à ses propres bureaux. Toute assertion contraire est fautive et mensongère.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

Bureau à St-Hyacinthe : 9 RUE ST-DENIS
Bureau à Montréal : ch. 55, 97 ST-JACQUES
Tel. Bell 141 Tel. Main 556

Phaneuf & Poirier
AVOCATS
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

EMPLOI DEMANDE
Un comptable possédant 4 années d'expérience demande un emploi dans un bureau ou dans un magasin comme commis. S'adresser à J. Armand Laflamme, 27 rue Delabrière, St-Hyacinthe. j.n.o.

Le Pacifique Canadien
Montréal et St-Guillaume via Farnham
Service quotidien, le dimanche excepté

263	261	262	264
P. M. 4.10	A. M. 9.35	Ly. Montréal w. S.A.R.	A. M. P. M. 11.30 6.50
5.00	10.25	St-Johns	10.40 6.45
6.45	11.55	Ly. Farnham	8.45 4.45
6.57	11.07	Carthage	8.57 4.57
7.05	11.15	Papineau	9.27 4.27
8.09	11.19	Abbotsford	9.15 4.15
8.19	11.25	St-Pie	9.05 4.05
8.35	11.45	St-Hyacinthe (cl.)	8.50 3.50
8.40	11.50	St-Rosalie Jonc.	8.45 3.45
8.42	11.52	St-Rosalie	8.43 3.43
8.55	12.05	St-Simon	8.30 3.30
7.08	12.18	St-Hugues	8.19 3.19
7.13	12.23	Cavignac	8.12 3.12
7.17	12.27	St-Prime	8.08 3.08
7.25	12.35	St-Guillaume	8.00 3.00
P. M.	P. M.		A. M. P. M.

(f) Arrêt sur signal.
(g) Tous les jours dimanche excepté.

TERRAINS A VENDRE
Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :
MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard. jno

DEMANDE EMPLOI
Une sténographe, sachant les sténographies anglaise et française demande emploi. S'adresser au bureau du Clairon.

BIERES et PORTERS DOW
POUR LES VISITES.

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.
H. CLAY-GLOVER Co., Inc.
118 West 31st Street
New-York, U.S.A.

CONDAMNÉ A \$200.00 D'AMENDE ET AUX FRAIS DE L'ACTION

Lundi matin s'est instruit devant le Magistrat Marin le procès d'un monsieur Courtemanche de St-Dominique, accusé d'avoir assailli M. le curé Bélanger de cette paroisse.

Ce procès avait attiré une foule nombreuse et la salle d'audience était complètement remplie. La couronne a terminé sa preuve à la séance du matin, et à deux heures de l'après-midi, on a commencé à entendre les témoins de la défense.

Les témoins de la Couronne ont été M. le curé Napoléon-P. Bélanger, la victime, MM. Toussaint Gatin, le vicaire Armand Guertin, E.-J. Dubois et le Dr Léonard Archambault.

Comme on se le rappelle, Courtemanche était accusé d'avoir frappé le curé Bélanger qu'il était allé voir au sujet de la remise de l'argent que l'accusé avait payé pour son banc. Courtemanche avait, en effet, quitté la paroisse et ne pouvait plus avoir de banc dans l'église de St-Dominique. Le curé Bélanger lui avait envoyé cet argent. Courtemanche interpréta mal l'acte du curé et crut que celui-ci le chassait de la paroisse. Cela l'irrita et il se rendit au presbytère pour avoir une explication à ce sujet, explication qui se termina par un assaut.

Le premier témoin de la Couronne fut M. le curé Bélanger. Il raconta la visite de Courtemanche et la discussion qui s'ensuivit. Il avoua avoir traité l'accusé de polisson. Il regardait dans un livre lorsqu'il fut frappé par Courtemanche. Il perdit alors connaissance.

Le second témoin fut M. Toussaint Gatin, de St-Dominique. Il déclara qu'il rencontra sur la route Courtemanche qui le fit monter dans sa voiture. L'accusé lui dit qu'il allait voir le curé Bélanger afin de régler son cas et que si l'affaire ne s'arrangeait pas à son goût, le curé Bélanger n'avait qu'à se bien tenir ou qu'il aurait affaire à lui, Courtemanche.

Le témoin assista à l'entrevue et à la discussion. Il vit Courtemanche frapper le curé Bélanger et celui-ci tomber sans connaissance. L'accusé frappa avec son pied sa victime alors que celui-ci était à terre et s'acharna sur elle. Ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que le témoin put lui faire lâcher prise.

Le troisième témoin, M. le vicaire Armand Guertin, dit qu'attiré par le bruit de la discussion, il entra dans le bureau du curé. Courtemanche lui dit qu'il n'avait rien à faire dans la question et il le poussa hors du bureau. Il y revint lorsqu'il entendit le bruit produit par la chute du corps de M. le curé Bélanger.

M. E. J. Dubois, qui fut ensuite interrogé, n'arriva sur les lieux qu'après que tout fut terminé. Il vit le curé Bélanger blessé.

Le Dr Léonard Archambault fut le dernier témoin appelé par la couronne. Il fut appelé à donner ses soins au curé Bélanger. Celui-ci avait les yeux noircis. Il avait aussi des ecchymoses sur l'estomac. Le médecin dit que ces ecchymoses ont été causées par des coups portés avec une grande force, car elles étaient très marquées sur le corps en dépit des habits du curé Bélanger.

La cour s'ajourna ensuite à deux heures alors que commença la preuve de la défense.

Le premier témoin de la défense a été le Dr Ulric Jacques, de St-Hyacinthe.

Interrogé par le procureur de l'accusé, M. Wilfrid Pilon, de Montréal, il déclare que le 18 décembre dernier, il se rendit auprès du blessé à St-Dominique, à la demande de l'accusé pour procéder à un examen médical. L'affaire s'était déroulée le 15, soit trois jours auparavant. Le témoin a constaté que la victime avait les "yeux noirs" (black eyes). Il a remarqué une érosion au bas du front et une certaine raideur dans les muscles du cou. Il a examiné la région épigastrique mais n'a constaté aucune rougeur ni ecchymose, le blessé se plaignait de douleurs au côté droit.

Le témoin déclare qu'il n'a pas vu de rougeurs dans le creux de l'estomac et que s'il y en a eu après l'attentat elles étaient disparues lors de l'examen médical.

Le médecin constata qu'il n'y avait pas de danger immédiat.

Le témoin suivant est M. Adélaïde Tétrault, cultivateur de St-Dominique, qui déclare être allé voir le curé après avoir reçu son subpoena et que celui-ci lui a dit que s'il avait été plus jeune l'affaire n'en serait pas restée là, qu'il aurait sorti l'accusé par la porte.

Le dernier témoin de la défense est l'accusée lui-même. Il débute en disant que tous les printemps une "partie de sa famille" passe cinq ou six semaines à St-Dominique et qu'elle fait ses Pâques à cet endroit. "Je croyais avoir raison, dit l'accusé, en demandant au curé pourquoi il ne voulait pas me laisser mon banc."

Le témoin raconte ensuite son voyage au presbytère en compagnie de M. Gatin. Il mit celui-ci au courant de l'affaire et il prétend que Gatin blâma le curé, disant: "Mais il veut t'exploiter, c'est une injustice."

Courtemanche jure en outre que Gatin ajouta: "Si l'église ou le presbytère passait au feu, tu paierais comme les autres."

Une fois au presbytère, le témoin expliqua au curé qu'une "partie de sa famille" restait à St-Dominique tous les printemps, mais celui-ci, dit le témoin, ne voulait pas comprendre.

Il somma le curé de lui remettre l'argent de la dime. "Pensez-vous, dit-il, que je vais vous payer si vous ne mettez dehors?"

Le témoin admet avoir injurié le curé. Il prétend que l'abbé Bélanger l'a empoigné.

"Je lui ai mis la main sur la poitrine, dit-il, mais je ne l'ai pas serré. Il a eu l'air de me lâcher et je l'ai lâché. Puis il m'a donné une poussée. C'est vrai que je lui ai donné une "tape" mais pas fort. Il s'est frappé sur un meuble. Je ne sais pas si c'est la "tape" qui l'a fait tomber ou s'il avait le pied pris dans la chaise. Dans tous les cas il est meilleur homme que moi. Il est possible que je lui ai donné une "tape", je ne le cache pas."

Le témoin admet avoir offert de l'argent à la victime après l'attentat, mais c'est parce qu'il ne voulait pas partir "en mauvais termes". Il nie avoir donné un coup de pied au curé et avoir blasphémé.

Le témoin donna du fil à retordre au procureur de la défense. Il lui répondait presque invariablement: "Vous n'y étiez pas, hein? Eh bien, moi, j'y étais et je sais ce qui s'est passé."

—Alors vous avez été doux comme un agneau?

Le prévenu ne put s'empêcher de sourire.

La Couronne appelle ensuite trois témoins en contre-preuve pour discréditer le témoignage de

l'accusé. Ce sont le Dr Jacques, l'abbé Bélanger et M. Gatin.

M. Gatin nia les propos que lui prête l'accusé à l'égard du curé.

Me J. O. Beauregard représentait la Couronne. L'accusé était défendu par Me W. Pilon qui après la clôture de l'enquête suggéra au juge d'user de son pouvoir discrétionnaire envers l'accusé, en vertu de l'article 1035 du code criminel.

L'accusé a été reconnu coupable et condamné à une amende de \$200 et aux frais de la cause qui s'élevaient à \$75.00.

Le juge Emile Marin, qui présidait la cause, aurait pu condamner le prévenu à la détention car la plainte a été prise en vertu de l'article 295 du code criminel qui rend passible de trois années de détention mais il a usé du pouvoir discrétionnaire concédé à tout magistrat par l'article 1035, lequel décreta que dans les causes où le terme d'emprisonnement n'excède pas cinq années le juge peut condamner à l'amende au lieu de la prison ou du bague.

Le juge Marin s'est montré clément à l'égard du prévenu parce que celui-ci est le père de neuf enfants et qu'une condamnation à la prison entacherait à jamais l'honneur de sa famille.

"Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour l'accusé, déclara le magistrat. Il est possible, ajouta-t-il, qu'il ne soit pas un sujet bien désirable: qu'il soit, suivant l'expression populaire, un "rough". Cependant, il me faut admettre que c'est la première fois qu'il comparait devant les tribunaux criminels.

"Je prends surtout considération du fait que M. l'abbé Bélanger a dit au cours de son témoignage: "Si Courtemanche m'avait demandé pardon, je n'aurais pas hésité un seul instant à lui pardonner."

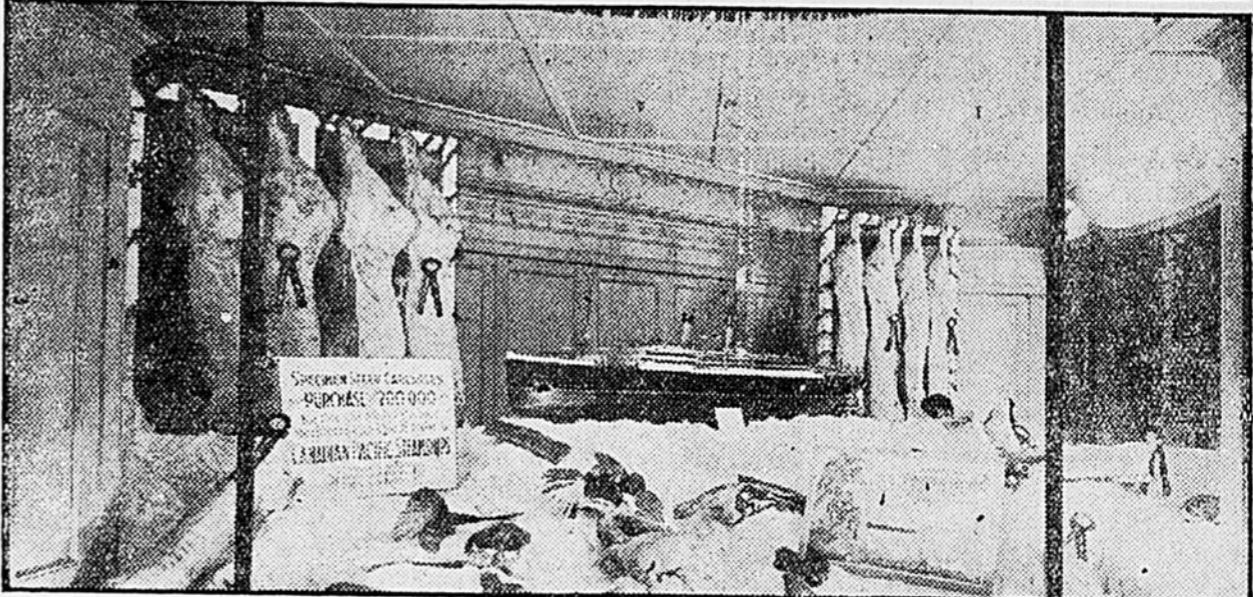
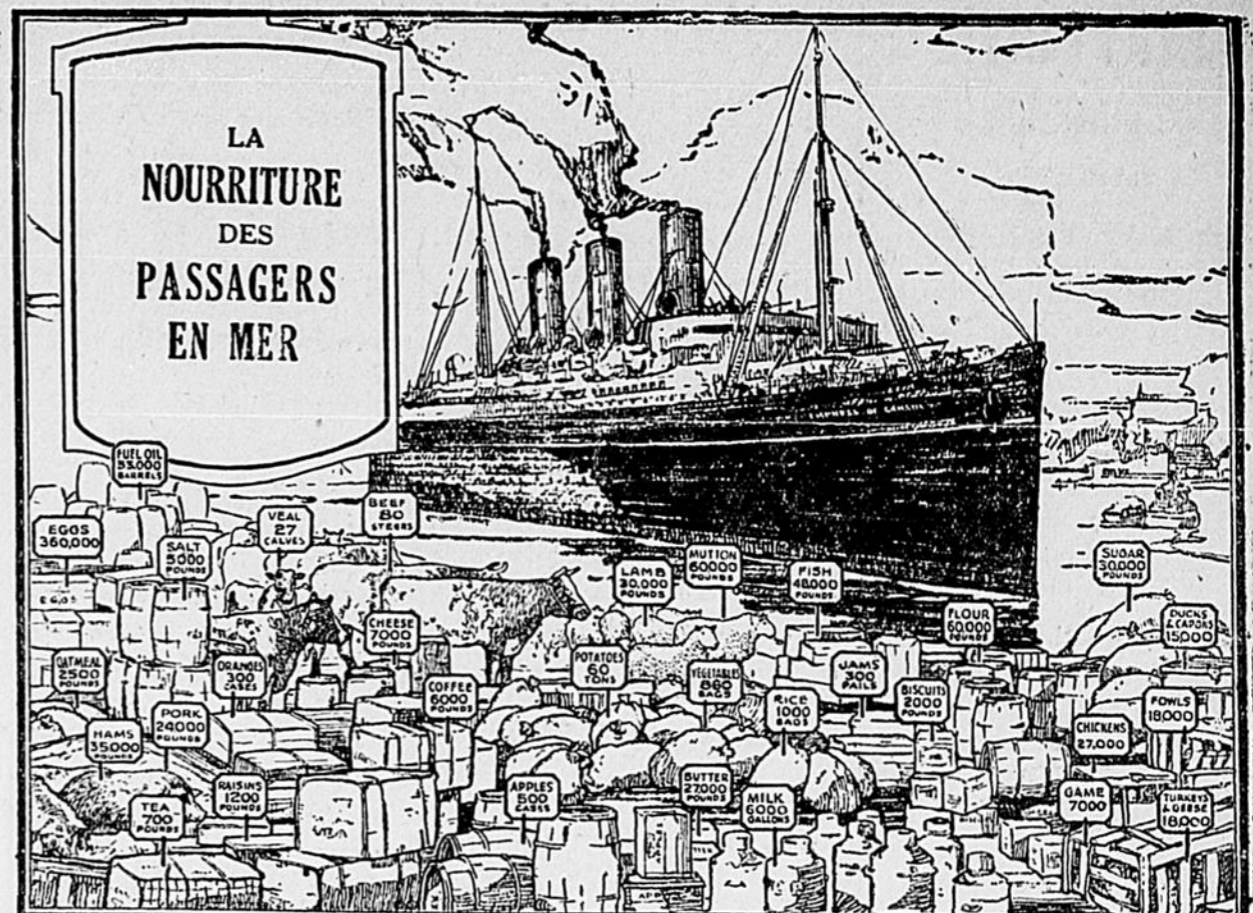
"Pour moi, ajouta le juge Marin je puis atténuer la sentence mais je n'ai pas le droit de lui pardonner. D'ailleurs, je ne voudrais pas le faire car l'offense est trop grave,

"Cette cause est une des plus graves que j'ai eu à juger depuis que je suis sur le banc."

Le juge Marin a déclaré en outre qu'il y avait eu sans aucun doute "assaut grave", que le prévenu a agi dans un mouvement de colère qui paraît absolument irréfléchi. "Quoiqu'en pense le procureur de la Couronne, ajouta le magistrat, je ne suis pas prêt à admettre qu'il y a eu préméditation. L'accusé a demandé à M. T. Gatin, marguillier, de l'accompagner au presbytère. Quand on veut faire un mauvais coup on ne prend pas de témoin. Il est certain cependant qu'il était, comme on dit, sur le "war path", qu'il avait de mauvaises intentions, par exemple d'injurier le curé mais non de frapper celui-ci."

L'accusé a payé l'amende et a été ensuite libéré.

THEATRE CORONA
DIMANCHE LE 5 MARS
 En Matinée et Soirée
Pauline Frederiek
 DANS
 LE GRAND SPECTACLE
LES VOIES DE LA DESTINEE



Viandes de boeuf et volailles, achetées par le Pacifique Canadien pour ses paquebots, et exposées dans la vitrine d'un magasin de Montréal.

On a exposé il y a quelque temps dans les vitrines d'un grand magasin de Montréal, des quartiers de boeuf canadien de choix, ainsi que des volailles et autres viandes de qualité supérieure, que devaient être mis à bord des "Empress of France," "Empress of Scotland," et "Empress of Britain," trois paquebots du Pacifique Canadien qui sont actuellement en croisière dans la Méditerranée et aux Antilles. Ces viandes, comme tous les approvisionnements achetés par le commissariat de la Compagnie, soit pour les cuisines de ses hôtels, de ses wagons restaurants ou de ses navires, est de première qualité, en fait, ce qu'il y a de mieux sur le marché, car on se fait un point d'honneur au Pacifique Canadien de ne servir au public que ce qu'il y a de meilleur.

Sur ce sujet, on sera peut-être curieux de savoir quelle quantité d'approvisionnements de toutes sortes il a fallu embarquer sur l'"Empress of Scotland," l'"Empress of France" et l'"Empress of Britain" pour la nourriture des milliers de touristes que ces paquebots promettent en ce moment, les deux premiers dans la Méditerranée, et le troisième, à travers les Iles de Antilles, où il fera une seconde croisière à la fin de l'hiver. Ses chiffres sont si élevés, qu'ils paraissent même exagérés à quiconque n'est pas un peu au fait des exigences du service culinaire à bord d'un navire, surtout si le voyage en mer se prolonge quelque peu, comme c'est le cas pour ces croisières spéciales. Ainsi, de boeuf seulement il faudra 175,000 lbs; de volailles assorties, 87,000 lbs; de viande de porc, 125,000 lbs; de viande de mouton, 90,000 lbs; de gibier, 7,000 lbs. Il faudra encore 360,000 oeufs, 27,000 lbs de beurre; 7,000 lbs de fromage, 6,000 gallons de lait, 7,000 lbs de crème, 30,000 lbs de sucre; 60,000 lbs de farine, 60 tonnes de pommes de terre, 8,000 lbs de navets, 7,000 lbs de carottes, 460 douzaines de choux, 7,000 lbs d'oignons, 1,500 lbs de tomates et 48,000 lbs de poissons.

Des centaines de caisses de fruits variés et des quantités de produits de l'épicerie complètent l'assortiment pantagrulesque de provisions nécessaires pour alimenter les cuisines de ces trois paquebots durant leurs croisières. Comme on peut s'en rendre compte par la lecture de cette liste, l'alimentation des passagers en mer est une chose assez compliquée et le ventre d'un navire peut presque se comparer à celui d'une grande ville.

6 Bonnes Raisons

Pour lesquelles vous devriez acheter dès maintenant un poêle électrique

- (1) Dix dollars seulement (\$10.00) en placent un dans votre cuisine.
- (2) Le reste du prix peut être reparté sur deux années, en paiements mensuels, si vous le désirez.
- (3) Sur une moyenne de 1,000 clients satisfaits, le coût de l'usage de ce poêle n'a coûté que 4.50 par mois, et même moins pour quelques-uns.
- (4) Le prix de nos poêles électriques est considérablement diminué—ils s'échelonnent de \$85.00 à \$135.00—suivant la grandeur du poêle.
- (5) En faisant votre commande tout de suite, vous serez assurés de ne pas souffrir de délai. Nous garantissons la livraison à n'importe quelle date que vous nous indiquerez d'ici au 1 mai.
- (6) Le coût de l'installation est très modéré—nous vous soumettons gratuitement nos devis et estimations.

Cette offre attrayante ne vous donne pas le droit d'attendre

SOUTHERN POWER CANADA

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Fév. 22—Jean, Gérard, Lucien, fils de Prosper Brien et de Maria Rondeau. Parrain et marraine, Magloire Rondeau et Malvina Al-lard.

" 22—Marie, Ida, Cécile, fille de Elric Lareau et de Léa Boulay. Parrain et mar-raine, François Boulay et Ida Robert.

" 22—Marie, Solange, Denise Charlotte, fille de Jean-Charles Drolet et de Dorila Nolin. Parrain et marraine, Joseph L'Ar-chevêque et Olivine La-moureux.

" 25—Anne Marie, Madeleine, fille de Walter Jutras et Laure Rhéault. Parrain marraine, Elie Jutras et Anna Drolet.

" 26—Joseph, Gérard, Ernest, Laurent, fils de Esdras Gendron et de Laura Thétreault. Parrain et marraine, Ernest Gen-dron et Armande Marten-on.

" 27—Marie-Anna, Fleurette, fille de Jean-Baptiste Lemieux et de Rose Anna Bolduc. Parrain et mar-raine, Joseph Lemieux et Marie-Anna Girard.

MARIAGE

Fév. 27—Entre Téléphore Lajeun-esse, fils de Jean-Bap-tiste Lajeunesse et de Régina Chaput et Marie Anne Chagnon, fille de Toussaint Chagnon et de Céline Lajoie, tous deux de cette ville.

SEPULTURES

Fév. 27—Philomène Brunelle, veu-ve de Amable Trimble, 63 ans.

" 28—Charles Brien, époux de Obéline Scott, 72 ans.

Paroisse Notre-Dame

MARIAGES

Fév. 23—Entre Gaston Beauregard fils de Henri Beauregard et de Laure Perreault, et Hermilène Girouard, fille de Alexandre Girouard et de feu Anastasie Dan-sereau, tous deux de cette ville.

" 25—Entre T. Guertin, veuf Herménise Frédette, et Emma Rivard, veuve de Louis Marquette, de cette ville.

" 28—Tancred Benge, fils de Joseph Benge et de Hor-tense Beaudoin, et Jeanne Lamarche, fille de feu Eugène Lamarche et de Adéline Larivière, tous deux de cette ville.

SEPULTURES

Fév. 22—Rose-Anna Gadbois, é-pouse de Jean Baptiste Bernard, 55 ans.

" 23—Marie-Florence Laurence fille de Ludger Aubertin et de Arsina Laliberté, 9 jours.

A LOUER

Un très beau logement, 6 appar-tements, avec jardin, a des condi-tions raisonnables. S'adresser à

Jean Gladu,
87 rue St-Joseph.

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE

Mardi de la semaine prochaine il y aura, au théâtre Corona, une grande soirée dramatique et musi-cale. Cette soirée est donnée par le club de raquetteurs l'Infatigable.

Les meilleurs amateurs de la vil-le sont à l'affiche. On jouera le drame intéressant : "Le Crime de Maltaverne."

La musique sera fournie par l'or-chestre Philharmonique.

Le plan de la salle est déposé à la pharmacie Brodeur où les billets sont en vente.

LES ALLEES DU PARC

Dans le but de raccourcir leur chemin, un très grand nombre de personnes, en hiver même, au lieu de suivre les troittoirs traversent le parc Dessaulles. Presque toutes les gens qui viennent à pied de la partie sud de la rue Girouard et qui ont affaire à la gare, au lieu de se rendre à cette par la rue Rosalie ou Laframboise suivent l'allée tra-versant diagonalement le parc, du nord au sud.

Une chose assez étrange c'est que personne avant la semaine dernière n'ait songé, depuis des années et des années que les piétons traversent le parc en hiver, à demander aux autorités municipa-les de pelletter les allées de ce parc. Il semblait admis que les piétons devaient nécessairement patauger dans la neige jusqu'aux genoux à chaque tempête pour traverser notre parc central. Le parc paraissait chose morte en hiver, une pla-ce n'appartenant à personne aux temps de la saison des froids.

Grâce à la suggestion qui a été faite par le maire Bouchard, à la dernière séance de février du conseil municipal, le parc Dessaulles est redevenu propriété de la ville pour l'hiver comme pour l'été. Les allées, à la grande satisfaction des piétons, sont entretenues comme les trottoirs. Le nombre de person-nes qui traversent le parc est augmenté considérablement et notre parc a aujourd'hui un air de vie qui lui manquait absolument il y a quelques jours.

C'est sur ces remarques qui lui avaient été faites par M. J. A. Brais voyageur de commerce, que M. Bouchard a demandé l'entretien des allées du parc en hiver. M. Brais peut se vanter d'avoir eu une idée que beaucoup d'autres auraient dû avoir avant lui.

ACHAT DE PROPRIETE

M. T. D. Bouchard vient d'ache-ter de M. J. A. Brais, voyageur de commerce, la propriété ayant appar-tenu à feu M. Etienne Chagnon et située à côté de la propriété de M. Rodolphe Morin, rue Girouard.

Le contrat a été passé devant M. le notaire Morin.

ASSEMBLEE DE DIRECTEURS

Les directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe se sont assemblés samed-i, le 25 février, et ont adopté le programme de leurs opérations pour l'année.

Il y aura dans chaque paroisse un concours sur les champs dans le cours de juillet et la Société orga-nise un grand concours d'avoine de semence et de trèfle, accordant pour

le concours d'avoine \$200 en prix et pour le concours de trèfle \$75.00

La date de l'exposition annuelle est fixée aux un et deux août prochain.

Les directeurs présents étaient : MM. Louis Lalime président, Char-les Messier vice-président, Henri Bousquet, Albany Nichols, Wilfrid Beauregard, Osias Poulin et J. Berthiaume.

TRANSACTION

M. Eugène Benoit vient de ven-dre sa propriété, coin des rues St-Paul et St-Simon, ancienne pro-priété de M. Fortier, ex-échevin à M. Albany Blanchard, employé de la Cie de Phonographes Casavant. Nous souhaitons que plusieurs de nos cuvriers aient cette initiative qu'a eue M. Blanchard en faisant l'acquisition d'une propriété devant lui rapporter des revenus assez im-portants.

LE MARDI-GRAS AU MONTCALM

On a fêté avec entrain le Mardi-Gras au Club Montcalm. Il y a eu un bal masqué qui a été des mieux réussis.

La musique a été fournie par la "Corona Jazz Band."

Le comité d'organisation était formé de M. R. Rose, directeur de l'orchestre, de M. Morreau, gérant du Club, de MM. Gaston Darcy, Emile Sénécal et J. C. Harel. Les juges étaient MM. Léo Lagassé, L. A. Bernier et Donat Bouchard. Voici la liste des prix :

Dames et demoiselles

1, Mlle Irène Arpin, Carmen, \$2.00 données par M. René Morin, N. P., M. P.; 2, Mme R. Rose, Ci-garettes Milbank, sacoché donnée par M. H. Paré; 3, Mlle Eva St-Jean, Sauvagesse, un buste donné par M. Raoul Bouchard; 4, Mlle Jeanne St Pierre, Espagnole, une paire de chaussettes donnée par la maison Ravenelle; 5, Irène St-Jacques, Cupidon, \$1.00 donnée par M. H. Morin N. P.; 6, Cécile Santoire, Marquise, une bonbonnière donnée par le Restaurant Bijou; 7, Alber-ta Santoire, Duchesse, une paire de chaussures donnée par J. A. & M. Côté; 8, Rollande Santoire, Colombi-ne, une bouteille de parfum don-née par M. Louis Charron; 9, D. Chapdeleine, Bohémienne, objets divers donnés par la maison Wool-worth; 10, Lucienne Boulay, un record donné par H. Robert.

Messieurs

1, Raoul Bouchard, Toreador, \$2.00 donnés par O. Prigent; 2, Jos Millette, Chef Indien, une boîte de cigares donnée par l'Hôtel Canada; 3, George Santoire, Marquis, \$1.00 donnée par l'Hôtel Ottawa; 4, Jules Brousseau, Chinois, une bête ciga-res donnée par Hôtel G. T. R.; 5, Rameaud'Or Turcotte, Mexicain, une boîte cigares donnée par l'Hô-tel Union; 6, Armand Grisé, Mex-icain, une boîte de cigares donnée par M. P. Hamel; 7, Gaston Robert, La Nuit, un cendrier donné par M. Rodolphe Houle; 8, G. Dorais Gouverneur sous Louis XV, une boîte de cigares donnée par un ami; 9, E. Phaneuf, Page, une paire de boutons de manchettes donnée par J. A. P. Morin; 10, Léo Morreau, Lune, une paire de chaussures don-née par V. Graveline; 11, Ed Cha-bot, Mackenzie King, un Roman donné par E. Choquette; 12, Lau-rent Poillot, Citrouillard, une boîte de cigares donnée par l'Hôtel Riche lieu; 13, P. Hébert, Police Montée, un record donné par Paré & L'Ar-

chevêque; 14, R. Brouillard, un faux-col donné par la maison M.O. David.

FEU M. CHARLES BRIEN

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de M. Char-les Brien, employé du département des parcs de la cité de St-Hyacinthe.

M. Charles Brien était natif de St-Ours et résidait à St-Hyacinthe depuis 55 ans. M. Brien a été vingt ans à l'emploi du Pacifique Cana-dien et a travaillé une vingtaine d'années pour le Grand Tronc.

Il comptait à St-Hyacinthe parmi la vieille génération un très grand nombre d'amis.

M. Brien est mort à Montréal à l'hôpital Français des suites d'une opération le samedi 25 février der-nier.

Il a été inhumé à St-Hyacinthe mardi matin. Un grand nombre de citoyens marquants de la ville ont assisté aux funérailles.

Le deuil était conduit par son fils Prosper et son petit-fils Réginald Les porteurs étaient MM. Auguste Brodeur, voyageur de commerce, Arthur Laurence, menuisier, Al-phonse Benoit, échevin, Sigefroid Langelier, marchand, Caliste Lo-range, bourgeois et Louis Flibotte, forgeron.

Le défunt laisse son épouse, née Obéline Scott, un fils, Prosper, bar-bier de cette ville, et deux petits-fils, Réginald et Jean, une petite-fille Reine.

Nous offrons nos sympathies à la famille du défunt.

PETITES QUILLES AUX SALLES DU CLUB PHILHARMONIQUE

La saison du jeu des petites quilles aux salles de la Philhar-monique commencera lundi prochain, le 6 mars. On nous promet de bel-les joutes, car les joueurs des diffé-rentes équipes sont très bien pré-parés et ne veulent point se laisser vaincre sans y mettre beaucoup de résistance.

Donc lundi prochain, le 6 mars, commenceront les premières joutes. A cette occasion, l'équipe de la Philharmonique lance un défi à l'équipe des Chevaliers de Colomb et à celle de la Manhasset.

Lesquelles équipes seront les vainqueurs ? nous le saurons lund-i soir.

Que les amateurs du jeu de quilles se rendent en foule aux salles de la Philharmonique, afin de jouer et applaudir les vain-queurs du tournoi.

Voici le nom des joueurs des trois équipes suivantes :

Equipe Philharmonique

R. Désautels U. Majeur
A. Lassonde H. Richer
A. Lord

Equipe de Chevaliers de Colomb

J. Laframboise Dr Birtz
W. S. Cordeau L. Gladu
E. Proulx—Mongeau

Equipe Manhasset

L. Sicotte E. Whitney
J. Goudreau J. Monette
P. Laframboise

On Demande

Une garde-malade d'expérience. S'adresser à Madame Gagnon, 52 rue St-Dominique, St-Hyacinthe. Tel. Bell 424. Prix modérés.

IL FAUT VOIR
AU
Theatre Corona
DIMANCHE LE 5 MARS
PAULINE FREDERICK
dans
Les Voies de la
Destinée
Le plus grand film qui
soit.

NETTOYAGE A SEC

d'habits pour hommes, costumes de Dames, robes, manteaux, gants, tentures, portières, chapeaux de peluche et autres, fourrures, ameublement de salon, tapis (rug), hausse et top d'automobile.

Service de Valet. Livraison à do-micile.

TEINTURERIE PRIX MODERES H. A. POISSANT

54 CASCADES
ST HYACINTHE
TEL. 406

VIENT DE PARAITRE

"Coups D'ailes"—Poésies par Jean Bruchési—Bibliothèque de l'Ac-tion française, couverture en deux couleurs et trois des-sins par Lagacé, 168pp. .75 sous, édition de lu-xe \$1.25

L'Action française, cette maison d'édition canadienne qui depuis deux ou trois ans ne craint pas de lancer dans notre public les pri-meurs de nos auteurs jeunes ou vieux, nous offre un volume de vers d'un jeune poète de talent, qui, le titre du livre l'indique, es-saie ses ailes, et mérite sans contes-te pour ce coup d'essai, l'attention de nos lettrés.

M. Jean Bruchési est le plus jeune peut-être de nos poètes qui ait livré à l'imprimeur ses premiè-res poésies. A 20 ans, il ne craint pas d'affronter le feu de l'opinion dont la critique s'annonce de moins en moins facile.

Le lecteur n'est pas lent à noter combien l'auteur a gardé le souci d'une facture classique. Point d'en-jambement audacieux ni d'entorse à l'orthographe ni de ces vers for-cés où le sens est souvent perdu. Poésies de jeune, variées où se ré-flète une pensée jeune, neuve, beau-coup de délicatesse et de senti-ment : amour du sol, amour de notre province française que nous ne connaissons pas assez, voilà en quelques lignes ce que nous paraissent les "Coups d'ailes."

Notre jeune auteur a eu le temps et l'occasion de voyager, il a éga-lement eu le soin d'ouvrir les yeux devant les splendeurs de notre péninsule gaspésienne et d'ad-mirer comme elles le méritent, ces gentilles "Iles de la Madeleine".

Ajoutons que la disposition ty-pographique des "Coups d'ailes" est fort attrayante. De forts jolis dessins par M. J. B. Lagacé vien-nent symboliser le voyage trop court de trois légères hirondelles à qui notre jeune poète semble avoir confié le soin de promener sa muse.

"Coup d'ailes" est en vente chez tous les libraires.

LE REVEIL DE L'INDUSTRIE SUCRIERE

Beauceville, le 16 février, 1922.

La chose est décidée : il sera tenu une grande exposition sucrière à Beauceville, dans la seconde quin-zaine de juin prochain. M. Ed For-tin, maire de Beauceville qui a assisté à la réunion des directeurs de l'As-sociation des producteurs de sucre d'érable pur de la province, la se-maine dernière, à Montréal, a rap-porté d'excellentes nouvelles de cette réunion où l'Association a pris sous son patronage la tenue de cette exposition. Les directeurs veulent en faire un grand succès, comme ses organisateurs de Beau-ceville.

Le but principal de cette grande fête agricole qui réunira, à Beau-ceville, des ministres et des députés, les experts dans l'industrie sucrière, les acheteurs de sucre et de sirop et les producteurs par centaines, est d'arriver à une classification pratique et équitable des produits érabliers afin de convaincre le producteur à améliorer son produit. Faire une campagne d'éducation, classer les produits, établir un point de contact plus intime entre les acheteurs et les producteurs, entendre leur desiderata, voilà les fins recherchées par les promoteurs de ce beau mouvement.

Dans quelques semaines le pro-gramme sera publié dans les jour-naux de la province. Des prix substantiels seront offerts, mais les organisateurs entendent bien que ce soit là une considération second-aire. Tirer l'industrie érablière de l'ornière où elle git actuellement, lui redonner sa vigueur et son ac-tivité d'autrefois, voilà ce à quoi on veut en arriver.

Messieurs les curés des paroisses rurales de la province seront priés, par lettre spéciale, d'aider à ce mouvement patriotique.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Mouvements des trains VERS L'EST

9.50 a. m. et 12.53 a. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 12.53 a. m. tous les jours; 5.47 p. m. excepté le dimanche, pour Rich-mond, Sherbrooke et Island Pond.

Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.25 p. m. tous les jours et 6.40 p. m. excepté le dimanche.

VERS L'OUEST

5.30 a. m., 5.22 p. m. tous les jours; 7.20 a. m., 10.25 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche; 8.00 p. m. le dimanche seulement, pour Montréal et les gares intermédiaires.

Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour Bos-ton, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'Internatio-nal Limited)—le plus beau train du Canada), aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.

On peut se procurer ici même, des billets directs; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseigne-ments, s'adresser à Ernest O. Pi-card, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

Faits intéressants pour les malades de l'estomac

Les aliments bien digérés nous rendent forts et bien portants. Les dyspeptiques sont invariablement faibles et malades. Ce qu'il leur faut pour rétablir leurs forces c'est de pouvoir digérer les ali-ments. Le Sirop de la Mère Seigel est indiqué pour ces cas. Il aide l'estomac, le foie et les intestins à fonctionner régulièrement. En vente en bouteilles de 50c. et \$1 dans les pharmacies. 9-21